

Séance du vendredi 21 mai 1915.

Présidence de M. Peytral.

La séance est ouverte à 8 heures.

Sont présents : M. M. Amies —
Beauvisage, Doumer, Forichon,
Bérard, Albert Girard, Guittier, Ferdinand
Dreyfus, Jeanneney, Senouvier, Millès
Lacroix, Lhopiteaux, Perchot, Chicaud,
Erouillet

M. le Président donne lecture d'une
lettre de M. le ministre de ~~l'agriculture~~
^{l'agriculture}
demandant à la commission de vouloir
bien d'entendre avec M. Mandel, Directeur
général du ravitaillement, sur le projet
de loi relatif à l'achat de 120,000 tonnes
de viandes frigorifiées.

La commission, sur la proposition de
M. le Président, décide de confier à M. Davelle
le rapport à faire sur ce projet et de fixer
à mercredi à 8 heures l'audition de M. le
ministre de l'Agriculture.

M. Ferdinand Dreyfus, rapporteur
du projet de loi ayant pour objet la régulari-
sation des décrets des 24 juin 1914 et 9 janvier
1915 fixant les conditions à remplir par
les fonds municipaux et départementaux
de chômage pour bénéficier des subventions

national de dommages, fait un nouvel exposé de la question et analyse, après en avoir donné lecture, les deux articles du projet de loi. Il ne croit pas qu'il soit possible de ne pas voter le premier tendant à la sanction des deux décrets cités plus haut. Il n'en est pas de même en ce qui concerne le second qui organise en France le placement public. On peut se demander si ces offices régionaux de placement, qui nécessiteront des dépenses assez considérables, ne font pas double emploi avec le service central de placement qui sera créé à Paris. En ce qui le concerne, M. le rapporteur, tout en reconnaissant la légitimité des critiques qu'on peut formuler sur cet art. 2, n'en est pas l'adversaire et le défendra même s'il en est besoin, à la tribune.

M. Juannenez constate que, comme vient de le dire M. le rapporteur, le nécessaire est fait à cet égard et demande la disposition de l'art. 2.

M. Doumer fait observer que le moment pour adopter cette institution nouvelle n'est peut-être pas opportun et demande que la commission n'adopte pas l'art. 2, mais tout en en restant saisie.

M. le rapporteur fait remarquer que l'étude d'une semblable institution est faite depuis longtemps et que tous les pays

3
sont entrés dans cette voie. Il ne croit pas qu'il faille enterrer ce projet qu'il trouve intéressant.

M. Perchet se range à l'avis de M. Jeanneney, en se basant sur des résolutions prises à la commission des chemins de fer en ce qui concerne les mesures à prendre pour amener la réduction du nombre des chômures.

M. le Président met successivement aux voix les deux articles.

L'art. 1^{er} est adopté.

L'art. 2 est réservé.

M. Dreyfus demande alors qu'on charge de la rédaction du rapport un autre de ses collègues, car il ne propose de défendre l'art. 2 à la tribune.

Sur la proposition de M. Bérard et de plusieurs de ses collègues, M. Perchet est chargé de la rédaction du rapport.

La séance est levée à 3 heures, la commission ayant décidé qu'elle se réunira mercredi prochain 26 mai à 2 heures.
